

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 138 (2012)
Heft: 20: 13e Biennale de Venise

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAGES sia

Pages d'information de la sia - Société suisse des ingénieurs et des architectes

PROFESSIONNALISATION DES STRUCTURES DE LA SIA

Dix ans après la dernière modification de ses statuts, la SIA vient de passer sa structure associative au crible d'une évaluation de principe dans le cadre du développement de l'organisation (DO). Le fruit de ces débats intensifs de trois ans sur l'organisation de la SIA prend aujourd'hui la forme d'une proposition de révision des statuts et sera présenté le 10 novembre 2012 à l'assemblée des délégués afin que celle-ci prenne une décision.

En 2009, soit quelque dix ans après la dernière modification des statuts de la SIA, la direction a jugé bon de réévaluer les objectifs et l'organisation de la Société. La clarification devait porter sur les structures de la Société afin de juger si cette dernière pouvait continuer à exercer une activité efficace et ciblée, sur une définition précise des responsabilités et sur la garantie d'une transparence optimale des actions de la SIA.

Pour cette réévaluation, la direction a créé il y a trois ans la commission « Développement de l'organisation » autour du groupe pilote éponyme. Ce dernier était composé de membres de la direction ainsi que des responsables du secrétariat général. La commission était, quant à elle, constituée des présidents des quatre groupes professionnels de la SIA ainsi que de tous les responsables du secrétariat général.

Le 19 avril 2012, le résultat de ce travail intensif sur l'organisation SIA, soit deux documents denses adoptés par la direction, pouvaient être consultés: le rapport *Développement de l'organisation SIA 2012*, qui cernait les besoins d'action et d'adaptation identifiés par la direction, et sa résultante, le premier remaniement des statuts. Ces deux documents formaient la base de la mise en consultation au sein des conseils des groupes professionnels et des comités de section de la SIA, consultation qui s'est achevée le 15 août 2012. Les sociétés spécialisées ont été intégrées par le biais des groupes professionnels.

Lors de la clôture les 31 août et 1^{er} septembre 2012, la direction a débattu du résultat de la consultation sur le *Développement de l'orga-*

nisation 2012. Elle a repris, point par point ou en apportant des adaptations minimales, la majorité des remarques et des propositions d'amélioration et d'optimisation formulées par les groupes professionnels et les sections. En revanche, elle a mis de côté près d'un cinquième de ces remarques et propositions de correction, soit parce qu'elle voit toujours dans sa proposition actuelle des possibilités d'amélioration plus importantes ou parce que, sur la base des remarques émises par les groupes professionnels et les sections, elle a reformulé d'autres propositions, encore plus ciblées.

Il en résulte une structure associative prometteuse affichant des améliorations considérables en matière d'efficacité. Les responsabilités sont clairement réglementées, les mécanismes de décision professionnalisés et l'identité intacte, ce qui n'est pas sans contribuer à la motivation des nombreux participants bénévoles.

INFLUENCE RENFORCÉE DE L'AD

L'influence de l'organe directeur, l'assemblée des délégués (AD), sur les activités centrales de la Société doit être étendue et doit, ce faisant, renforcer la cogestion dans ce domaine, des sections, des groupes professionnels et des sociétés spécialisées. Autre nouveauté, l'AD doit non seulement clore les principaux règlements (par exemple le règlement interne) et procédures (par exemple admission, retrait ou exclusion des membres), mais aussi mettre un point final à la politique adoptée par la Société et aux domaines thématiques stratégiques. Les délégués se voient désormais octroyer également par leur section et leur groupe professionnel un mandat fixe d'une durée de deux ans. L'échange d'informations entre la société faitière et les délégués est simplifié et les responsabilités sont définies de manière plus claire.

PROFESSION DE FOI: LA DIVERSITÉ

Plus que jamais convaincue de l'importance, pour la SIA, des quatre groupes professionnels, la direction entend rester fidèle à ce schéma. Elle souhaite néanmoins modifier le part des voix des groupes professionnels au sein de l'assemblée des délégués afin d'encou-

rager une optique interdisciplinaire ainsi que la diversité d'opinion. De l'avis de la direction, c'est avant tout la réunion des architectes et des ingénieurs sous un même toit qui fait toute la particularité de la SIA et offre un atout décisif face aux défis de demain. Elle est persuadée que les arts de toutes les disciplines doivent être cultivés également au sein de la SIA, d'où l'existence des groupes professionnels. Toutefois, il convient de systématiser davantage la coopération entre les architectes et les ingénieurs et, par conséquent, le discours au sein de la SIA, largement étayé par des arguments professionnels mais aussi régionaux et culturels.

La direction est d'avis que le travail de la SIA est également fortement orienté sur les contenus et que c'est uniquement l'équilibre entre toutes les disciplines, indépendamment de leur représentation chiffrée au sein de la Société, qui concourt à la combinaison harmonieuse des thèmes. Pour toutes ces raisons et afin d'établir un véritable partenariat respectueux et des relations fructueuses, elle souhaite établir une répartition paritaire des sièges à l'assemblée des délégués, tant entre les sections et les groupes professionnels qu'au sein des sections et des groupes professionnels mêmes. Chaque section pourra désormais élire deux délégués parmi les membres de son comité et chaque groupe professionnel neuf délégués issus de son conseil. Au total, les sections comme les groupes professionnels fourniront chacun un contingent de 36 délégués.

La conférence des présidents doit être réorganisée pour susciter le débat au sein de ces deux structures. L'actuelle conférence, qui rassemblait deux fois par an l'ensemble des président(e)s des sections, groupes professionnels et sociétés spécialisées devant l'assemblée des délégués, est donc remplacée par une conférence annuelle des sections et une conférence annuelle des groupes professionnels. Ces deux conférences doivent également obtenir un droit de proposition à la direction. Elles seront présidées ou dirigées en alternance par les présidents choisis dans leurs rangs.

Les président(e)s des sociétés spécialisées siégeront automatiquement au sein

du conseil du groupe professionnel dont ils font partie et pourront, par ce biais, participer également à la conférence des groupes professionnels et à l'assemblée des délégués pour autant qu'ils aient été élus comme délégués par leur conseil de groupe professionnel.

CLARIFICATION DES RESPONSABILITÉS ET CONCENTRATION DES POUVOIRS

Comité et bureau: la société mère est désormais divisée en trois domaines d'activité: politique associative, normes et prestations. La direction actuelle, qui portera désormais la dénomination de « comité », est l'organe de direction stratégique chapeautant toute la structure. Le comité se consacrera à l'avenir davantage à la stratégie de la Société. Le secrétariat général actuel, rebaptisé bureau, assure la direction opérationnelle en s'appuyant sur ses quelque cinquante collaborateurs.

Groupes professionnels: les deux groupes professionnels Architecture (GPA) et Génie civil (GPGC) garderont leur dénomination. En revanche, les noms des deux autres groupes professionnels sont simplifiés ou plutôt élargis. Le groupe Technique/Industrie (GPTI) ne garde que l'appellation Technique (GPT), tandis que le groupe Sol/Air/Eau (GPSAE) est rebaptisé Environnement (GPE). Les groupes professionnels s'alignent davantage sur la stratégie de la société mère et traitent comme avant les questions spécifiques à chaque profession. Ils élaboreront des profils professionnels, examinent les besoins en formation continue et prennent position sur les enjeux de politique professionnelle.

Sections: les sections sont et demeurent des organisations indépendantes. Elles entretiennent le dialogue avec les autorités régionales, les responsables politiques et les organismes de formation, discutent des sujets locaux et continuent à œuvrer pour l'intégration régionale et culturelle spécifique de la politique associative et des thèmes stratégiques de la SIA. Les sections sont désormais soutenues par l'association centrale grâce à la mise en place d'un centre de coordination. Une aide financière supplémentaire, notamment des petites sections, est aussi actuellement à l'examen.

Sociétés spécialisées: les sociétés spécialisées de la SIA conservent également toute leur indépendance. Elles sont chargées des échanges d'expertise pour le compte de la SIA et en coopération avec elle. Leur intégration dans les activités de la Société incombe aux groupes professionnels et elles ne pourront plus, à l'avenir, appartenir qu'à un seul de ces derniers.

ZN/CN et ZO/CR: La Commission centrale des normes et des règlements (CNR) a, sur décision de l'AD le 4 mai 2012, été dissoute et remplacée par deux commissions autonomes,

la Commission centrale des normes (ZN/CN) et la Commission centrale des règlements (ZO/CR) (cf. *TRACÉS* 17/2012). Les missions du domaine des règlements se démarquent fortement de celles du domaine technique. Cette scission permet de concentrer et de traiter ces tâches de manière plus ciblée.

CLARIFICATION DES AFFILIATIONS

Les affiliations se déclinent en membres individuels, membres bureaux et membres d'honneur; ce sont des catégories claires et connues qui jouissent d'une renommée à l'avenant dans le milieu professionnel et dans la société. Le profil des membres associés et des membres partenaires est en revanche confus pour bon nombre de personnes, même au sein de la SIA. Ce manque de clarté conduit à de nombreux malentendus dans l'utilisation des titres. Les membres associés utilisent par exemple souvent le label SIA bien que leur qualification ne les y autorise pas, ce qui l'édulcore et diminue sa force. Pour ces raisons, les catégories « membre associé » et « membre partenaire » seront supprimées. Pour les membres associés déjà enregistrés, le comité définit une procédure en vue de leur admission définitive en qualité de membres individuels. Quant aux membres partenaires, la SIA recherche désormais activement plutôt des partenaires avec lesquels elle souhaite coopérer. Les membres partenaires existants peuvent devenir partenaires s'ils remplissent ces critères.

Dernière nouveauté: une catégorie spécifique de membres a été créée pour les étudiants. Il est ainsi possible d'assurer suffisamment tôt la fidélisation de la relève des concepteurs-planificateurs. A ce jour, les étudiant(e)s étaient géré(e)s comme des membres associés et « noyés » dans cette catégorie. La SIA pouvait difficilement les joindre.

Le « Développement de l'organisation 2012 » sera présenté pour vote le 10 novembre 2012 à l'assemblée des délégués.

Stefan Cadosch, président de la SIA

DEUX DÉCENNIES D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA QUALITÉ BÂTIE

Le présidium de la commission des concours a passé le témoin après onze ans de service. Dans leurs fonctions respectives de président et de vice-présidente, Blaise Junod et Regina Gonthier ont posé des jalons essentiels pour la mise au concours de prestations, impulsant également certains changements dans le domaine de la passation des marchés. Depuis le mois de juillet, ce sont

l'architecte Rudolf Vogt et l'architecte paysagiste Sibylle Aubert Raderschall qui président la commission.

Les tâches de la commission des concours de la SIA sont multiples: au plan interne, elle est l'organe qui a la compétence d'établir des certificats de conformité et des prises de position en matière de programmes de concours. Elle publie en outre des précisions et des commentaires relatifs à l'interprétation et au bon usage des règlements sur les concours et les mandats d'étude parallèles. Enfin, elle mène des opérations de relations publiques dans le but de pérenniser et d'encourager en Suisse le concours comme forme de mise en concurrence.

Regina Gonthier et Blaise Junod ont tous deux été élus membres de la commission des concours en 1992. De profonds remaniements étaient alors en cours, tant au niveau des lois sur les marchés publics que dans le domaine des règlements SIA des concours. Avec l'entrée en vigueur de l'Accord sur les marchés publics en 1994, le domaine des concours nécessitait également une base légale. Comme procédure pour l'obtention de prestations, le concours s'est vu ancré dans la législation fédérale avec la Loi sur les marchés publics (LMP) et son ordonnance d'application (OMP).

NOUVEAU RÈGLEMENT DE CONCOURS

Les nouvelles dispositions légales ont motivé le réajustement des deux règlements précédents (152 pour les architectes et 153 pour les ingénieurs) qui a abouti à leur refonte en un nouveau règlement SIA 142 *des concours d'architecture et d'ingénierie*. A l'issue de longues et rudes tractations menées au sein du groupe paritaire réunissant les représentants des pouvoirs publics, des maîtres de l'ouvrage privés, ainsi que la délégation de la commission des concours de la SIA, le nouveau règlement SIA 142 a pu être publié en 1998. Devenu membre de la direction de la SIA la même année, Blaise Junod a parallèlement pris la succession de Timothy Nissen à la présidence de la commission des concours. Puis Regina Gonthier y a été élue vice-présidente en 2001.

Parmi les réussites majeures à porter au crédit de leur présidence figurent la révision du règlement SIA 142 sur les concours et l'élaboration d'un nouveau règlement SIA 143 pour les mandats d'étude parallèles (voir *TRACÉS* 21/2009). En matière de concours, le principe de la procédure anonyme a prévalu dès les premiers règlements de la SIA remontant à 1877. Or la complexité de certaines situations ne permet pas toujours de fixer d'emblée le cadre d'un projet avec suffisamment de précision pour le mettre au concours. Dans de tels cas de figure, les éléments du programme demandent à être

définis et complétés d'une manière flexible et interactive, ce qui implique l'ébauche de solutions issues d'un dialogue direct entre les participants et le collège d'experts. C'est pour pallier à ce besoin croissant d'échanges appelant des procédures non anonymes, que la présidence de la commission a lancé l'élaboration du nouveau règlement SIA 143 pour l'attribution de mandats d'étude parallèles. Celui-ci constitue une base solide pour combler les lacunes existant dans la législation sur les marchés publics. La révision partielle de l'OMP datée du 10 août 2010 se borne en effet à mentionner le dialogue, mais n'en fixe pas suffisamment les règles.

PASSATION DES MARCHÉS AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Blaise Junod a beaucoup apporté à la classification des notions impliquées et à leur emploi cohérent dans le domaine de l'attribution des marchés publics. Il s'est par exemple fortement investi dans l'élaboration de la documentation de la SIA sur la « Passation de marchés – Recommandations pour les domaines de l'architecture, de l'ingénierie et des branches apparentées » (D 0204, 2004). Celle-ci a bénéficié de ses vastes connaissances en la matière, notamment des trois modes d'obtention de prestations que sont le concours, le mandat d'étude et l'appel d'offres. Grâce à son engagement et à ses contacts directs avec des mandants et les responsables du suivi de concours, un nombre impressionnant de concours et de mandats d'étude parallèles sont organisés selon les règlements de la SIA, en Suisse romande en particulier.

Regina Gonthier a chapeauté le groupe de travail pour la révision du règlement SIA 142 et l'élaboration du nouveau règlement SIA 143. Menant les négociations avec les autres associations professionnelles et les organisations de maîtres d'ouvrage, elle a grandement contribué à une large acceptation des deux règlements. Regina Gonthier a en outre constamment développé les directives associées aux règlements sur les concours et les mandats d'étude, en y intégrant sa longue expérience des diverses formes de mise en concurrence. Comme membre fondatrice, puis présidente de la CSA (Conference Suisse des architectes), Regina Gonthier suit les évolutions concernant la passation des marchés dans l'Union européenne et au niveau international. Cet organisme faîtier représente les associations de branche que sont la SIA, la Fédération des architectes suisses (FAS) et la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI) auprès des organisations internationales incarnées par le Conseil des architectes d'Europe (CAE) et l'Union internationale des architectes (UIA).

Rudolf Vogt, architecte dipl. EPF FAS SIA, nouveau président de la commission SIA 142/143



(Photo Sandra Fankhauser)

Repère biographique

| | |
|-------------|---|
| 1958 | Naissance à Bienne |
| 1975–1979 | Apprentissage de dessinateur en bâtiment |
| 1979–1982 | Ecole d'ingénieurs de Bienne, filière architecture |
| 1987 | Diplôme de l'EPFZ |
| 1987 | Bureau d'architecture à Bienne |
| Depuis 1988 | Bureau Kistler Vogt Architekten ETH / BSA / SIA avec Silvia Kistler |
| Depuis 1998 | Membre de la Fédération suisse des architectes FAS |
| 2001–2009 | Membre de la commission des beaux-arts de la Ville de Bienne |
| Depuis 2002 | Membre de la commission des concours de la SIA |
| Depuis 2012 | Président de la commission des concours de la SIA |

Sibylle Aubort Raderschall, architecte paysagiste ETS FSAP SWB, nouvelle vice-présidente de la commission SIA 142/143



(Photo Anouck van Oordt)

Repère biographique

| | |
|-------------|--|
| 1961 | Naissance à Zurich |
| 1986 | Diplôme de la Haute école de Rapperswil |
| 1990–2008 | Raderschall Landschaftsarchitekten AG avec Roland Raderschall |
| Depuis 1997 | Membre de la commission des concours de la FSAP (1997–2009 présidence) |
| Depuis 2001 | Membre de la commission des concours de la SIA |
| 2002–2003 | Professeure invitée au département d'architecture de l'EPFL |
| 2005–2011 | Membre de la commission d'urbanisme de Berne et du canton de Bâle-Ville |
| Depuis 2008 | Bureau Raderschallpartner AG Landschaftsarchitekten BSLA SIA avec Markus Fierz et Roland Raderschall |
| Depuis 2012 | Vice-présidente de la commission des concours de la SIA |

SÉCURITÉ JURIDIQUE ET LOYAUTÉ

Blaise Junod et Regina Gonthier ne méritent pas seulement toute notre gratitude pour leurs compétences affirmées en matière de passation des marchés, mais également pour leur infatigable engagement bénévole au cours des vingt dernières années. Ils sont ainsi parvenus à concevoir de précieux outils professionnels, qui assurent à la fois une grande sécurité juridique aux adjudicateurs et des procédures loyales aux concurrents. Ils ont soigneusement veillé à répondre aux besoins des uns et des autres pour les traduire dans une normalisation fiable. Qu'ils trouvent ici les sincères remerciements de la SIA pour leurs services émérites, qui ont grandement contribué à pérenniser et développer l'institution du concours au profit de la culture bâtie.

Jean-Pierre Wymann, architecte EPF SIA FAS, responsable des concours et mandats d'étude parallèles SIA

PRÉSERVER ET CULTIVER LE CONCOURS

Les fonctions du présidium de la commission des concours sont exercées à titre honorifique et appellent un engagement considérable. Rudolf Vogt et Sibylle Aubort Raderschall détaillent les motifs qui les ont convaincus de relever le défi et les tâches prioritaires qu'ils discernent pour l'avenir.

Jean-Pierre Wymann : Qu'est-ce qui vous a décidés à devenir membres de la commission des concours et combien de temps y consacrez-vous par année ?

Rudolf Vogt (RV) : Mon intérêt pour les procédures de concours vient certainement de mon expérience personnelle, d'abord comme participant et plus tard comme membre de jurys. Notre bureau d'étude a été fondé sur la réussite à des concours. Ma motivation est de continuer à développer l'institution et à la promouvoir en tant que contribution à la culture du bâti. L'an dernier, j'ai consa-

cré environ deux semaines aux travaux de la commission. Une charge qui a doublé depuis que j'ai repris la présidence.

Sibylle Aubort Radersehall (SAR) : Sans participation à des concours où nous étions en mesure de l'emporter, nous n'aurions pas pu développer notre bureau. Plus tard, j'ai aussi été sollicitée pour siéger dans des jurys et j'ai pris beaucoup de plaisir à cette activité, tout en réalisant l'énorme responsabilité qu'elle implique. J'ai également été attirée par la composition interdisciplinaire de la commission. Quant à ma charge de travail, elle est passée d'une à deux semaines par an.

Qu'est-ce qui vous a motivés à reprendre le présidium de la commission ?

RV : Collaborer aux travaux de la commission m'a permis de me plonger dans les arcanes de la réglementation de la concurrence. J'ai fait partie des deux groupes de travail qui ont révisé, respectivement élaboré, les deux piliers que constituent les règlements SIA 142 sur les concours et SIA 143 pour les mandats d'étude parallèles. Mon objectif est de faire fructifier les « graines » ainsi plantées. J'aimerais que ces procédures s'imposent dans toute la Suisse comme des formes transparentes et loyales pour la passation de marchés d'étude et qu'elles déploient des effets décisifs pour la qualité du bâti.

SAR : Pour être franche, je ne me suis pas battue pour le poste. Mais j'accorde de l'importance à la poursuite du gros travail fourni par Regina Gonthier et Blaise Junod. Il ne suffit pas, en effet, de mettre les règlements sur le marché. Il s'agit de les préserver, de les cultiver et de les promouvoir auprès du public. Pour encourager une culture du bâti de haut niveau, nous souhaitons diffuser et ancrer ces procédures aussi largement que possible, afin qu'elles deviennent une évidence.

Quelles actions prioritaires envisagez-vous ?

RV : A l'interne, beaucoup a été fait au cours des dernières années. Il importe maintenant de renforcer la diffusion externe des résultats obtenus. Pour assurer un ancrage efficace des règlements, il est essentiel d'entretenir les contacts avec les maîtres de l'ouvrage privés et publics. Ces échanges permettent d'intégrer les inputs venant de l'extérieur aux directives, qui constituent des outils pratiques offrant une flexibilité maximale. Les autres priorités portent sur les relations publiques et la coopération avec les autres commissions de normes. La vérification des programmes de concours est également un élément clé, car elle assure le lien avec la réalité pratique et pallie au risque de s'enfermer dans une tour d'ivoire.

SAR : Outre les mandants, les responsables

chargés d'accompagner le déroulement des concours sont certainement aussi des interlocuteurs essentiels. Nous entendons instaurer des contacts suivis avec eux pour les motiver à consulter nos directives ou à faire appel aux conseils de la SIA. Avec les attestations de conformité des programmes, nous offrons une assistance gratuite qui contribue à améliorer la qualité des programmes et les résultats obtenus. De plus et c'est nouveau, nous représentons deux disciplines différentes. Cela reflète la composition de notre commission, au sein de laquelle, la diversité incarnée par les différentes spécialités impliquées dans l'étude de projets, joue un rôle central.

Propos recueillis par Jean-Pierre Wyman, architecte EPF SIA FAS, responsable des concours et mandats d'étude parallèles SIA

CONNAÎTRE LA PROBLÉMATIQUE AMIANTE POUR MIEUX GÉRER SON CHANTIER

Alors que la législation suisse protège les travailleurs contre le risque amiante notamment via l'OTConst de 2008, celle-ci n'est pas appliquée de façon égale dans toute la Suisse. Les cantons de Genève, Vaud et Fribourg, où un diagnostic amiante est obligatoire pour l'obtention d'un permis de construire pour les bâtiments construits ou rénovés avant 1990/1991, font encore figure de précurseurs. Dans les autres cantons, le respect de l'ordonnance est laissé aux entrepreneurs.

Pourtant l'ignorance de la problématique amiante lors de la gestion d'un chantier peut générer un allongement des délais et des surcoûts qui n'auraient pas été pris en compte initialement. Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante sont divers et vont au-delà du classique fibrociment. Parmi eux se trouvent notamment, les colles de carrelage, les crépis, les mastics de fenêtre ou les revêtements de sol (linoléum, PVC). D'après une statistique portant sur plus de 50 000 prélèvements, le taux de matériaux amiantés peut atteindre 1/8 pour les revêtements de sol, 1/5 pour les colles de carrelage et jusqu'à 1/3 pour les mastics de fenêtre.

Débuter un chantier concerné par le risque amiante sans un diagnostic préalable, c'est s'exposer à un arrêt des travaux par la SUVA pouvant durer quelques jours à plusieurs semaines en fonction des matériaux amiantés et des bâtiments. Par exemple, le désamiantage d'une surface de carrelage de 5 m² prendra environ 3 à 4 jours, incluant la mise en place d'un confinement, le désamiantage, le nettoyage, la mesure d'air libératoire, ainsi que le

démontage.

Afin de permettre aux entrepreneurs de maîtriser le risque amiante, le laboratoire LabTox SA met sur pied en collaboration avec la SIA et la SUVA, une conférence sur ce thème qui aura lieu à Bienne le 16 novembre 2012. Pour plus de renseignements rendez-vous sur : www.sia.ch/form

Laure Chaignat (-Pelletier), spécialiste analyse d'amiante, directrice de LabTox SA

Conférence sur l'amiante

Date : 16 novembre

Heures : de 13h00 - 17h30

Lieu: Bienne

Information et inscription : www.sia.ch/form

COURS SUR L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

La plateforme FE3 intègre l'ensemble des cours Swissolar depuis de nombreuses années. Parmi eux, un cours de base sur les installations solaires photovoltaïques se déroulant sur deux jours (6 et 7 novembre 2012 à Colombier). Ce cours permet aux professionnels de développer leurs connaissances sur les différentes technologies, les coûts et la rentabilité, ainsi que sur l'énergie grise et le facteur de retour énergétique d'une installation. Cette formation continue se focalise aussi sur le principe de fonctionnement, les schémas et les composants, les prescriptions de sécurité et les normes, ainsi que sur les phases de développement d'un projet photovoltaïque. Au final, les participants seront capables de réaliser des installations photovoltaïques simples et d'argumenter de manière convaincante pour défendre leur projet.

Une autre formation professionnelle sur l'énergie solaire débute cet automne en Suisse romande. Il s'agit du cours Solarteur : une formation européenne certifiée en solaire thermique, photovoltaïque et pompes à chaleur. Les participants recevront aussi bien des connaissances théoriques que pratiques dans cette formation divisée en sept modules. L'objectif final est que les participants puissent planifier, monter et mettre en service une installation solaire et pompe à chaleur. (réd.)

Swissolar – cours photovoltaïque de base

6 et 7 novembre à Colombier, de 8h30 à 16h30

Solarteur – cours sur le solaire thermique, photovoltaïque et pompes à chaleur

du 2 novembre 2012 au 9 mars 2013 à Yverdon-les-Bains, vendredi tout le jour et samedi matin

Informations et inscriptions : www.fe3.ch